



# NON INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Par nane66, le 24/11/2011 à 19:10

Bonjour

je suis employé en CDI temps plein par une association et suis detaché trois jours par semaine au sein d'une grande entreprise et ce depuis quatre ans et demi

je viens d'apprendre que cette dernière verse a mon employeur des frais de deplacement "très conséquents" alors qu'aucune indemnité ne m'a jamais été reversée et que j'utilise mon vehicul personnel

j'ai demandé le régularisation par lettre avec AR mais depuis un mois et demi mon employeur fait le mort!

de plus ne sachant rien je ne les avais jusqu'alors pas demandé et quand je les ai demande pour le mois d'octobre ils ne m'ont pas ete payés et sans aucune explication quel recours ai je ? saisir les prud homme et pourrais je etre regularisé sur toute la periode impayé dois reclamer la totalite des sommes payées par l'entreprise ?  
merci de vos reponses cordialement